

Présents : Bénédicte Austruy, Odile Belliot, Jean-Christophe Couderc, Jonathan Foltz, Nicolas Frayssinet, Grégory Jacquinet, Bérengère Lacassagne, Christophe Lacombe, Alain Laporte, Romain Miquel, Madeleine Mousysset, Michel Nègre, Christine Rigal, Julien Teulier, Angéline Thibault-Couderc

Absents :

Secrétaire de séance : Julien TEULIER

Ordre du jour :

- **Proposition de délibération** : exonération Loyer Commerce ; Auberge du Patois

Sujet divers :

- Intervention de Mr Julien FABIER : présentation du « Projet de Territoire »
- Salles des fêtes : Compte rendu commission
- Salle des chasseurs

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Alain Laporte, ouvre la séance à 20h.

DÉLIBÉRATIONS

AUBERGE LE PATOIS : Prorogation annulation Loyer commerce

Monsieur le maire informe l'assemblée du courrier reçu le 18 Août dernier de Mr Lucas, gérant de l'Auberge du Patois lequel demande la prorogation de l'annulation de son loyer du commerce, suite à une baisse considérable de son chiffre d'affaire depuis la réouverture du café restaurant le 19 mai dernier et depuis l'instauration du pass sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- La prorogation de l'annulation du loyer commercial pour 3 mois.

SUJETS ABORDÉS

Intervention de Mr Julien FABIER : présentation du « Projet de Territoire » :

La Communauté de Communes du Pays Rignacois lance l'élaboration de son projet de territoire 2021-2030. C'est la traduction de la volonté des élus de la Communauté de Communes d'engager une réflexion collective et prospective pour choisir le meilleur scénario de développement possible pour notre intercommunalité. Un projet de territoire est un guide de l'action publique locale et traite de différentes thématiques : commerce, habitat, tourisme... Ce travail est complémentaire à celui réalisé ces derniers mois lors de l'élaboration de la Convention Territoriale Globale - CTG - qui a permis de traiter les thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Salle des fêtes :

- Présentation par la commission salle des fêtes d'une « esquisse provisoire » élaborée par le maître d'œuvre.
- Compte rendu de la réunion avec les différentes associations de la commune et les employés communaux.
- En attente de l'évaluation de l'employé communal et du compte rendu écrit des associations.

Salle des chasseurs :

Demande de l'association de chasse, pour des raisons d'hygiène, de réaliser un appentis afin de dépecer les animaux ; la fourniture étant à la charge de la commune, la réalisation à la charge de l'association. Accord du conseil après l'analyse des différents devis.

QUESTIONS DIVERSES

- La commission aménagement de Cassagnes-Comtaux et cimetières informe l'assemblée que les portails des cimetières ont été démontés et sont en cours de restauration, que l'aménagement cinéraire sera mis en place juste après la Toussaint et que l'aménagement du talus du Puech a été réalisé.
- Concernant le lotissement l'Alzou, un jeune couple s'est positionné sur le lot 8, une autre personne est intéressée par le lot 2. Afin d'améliorer la visibilité des différents lots à la vente un panneau va être installé en bordure de route au niveau de la salle des fêtes. L'emplacement des poubelles du lotissement a également été décidé.
- Monsieur le maire informe le conseil que le « logement de la Poste » sera libéré fin Octobre.

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été abordés et les questions diverses terminées, le maire Alain Laporte lève la séance à 22h30.